

## **S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC**

### **Procès-Verbal du Comité Syndical**

### **Séance du 29 mars 2023**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2023
3. Point d'actualité : tableau de bord d'activité
4. Présentation de l'accompagnement du cabinet SPOON
5. Délibérations

#### **DIRECTION GENERALE**

- Retrait de la délibération D-2022/041

D/2023-008

#### **6. Communication**

Tableau de suivi des problématiques de stationnement

#### **7. Questions diverses**

#### **Étaient présents à titre de titulaires :**

Mesdames DELNESTE, DELUC, JAMET et FAHMY, et Monsieur BELPERRON

#### **Étaient en visioconférence à titre de titulaires :**

Mesdames DEMANGE et SCHMITT

#### **Étaient présents à titre de suppléant :**

Monsieur FEYTOUT

#### **Étaient en visioconférence à titre de suppléants :**

Madame AMOUROUX, JUSTOME

#### **Étaient excusés :**

Mesdames BOUVIER, EL KHADIR, KUHN, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD

#### **Étaient présents à titre technique :**

Pour le SIVU : Madame MENAY, Assistante Ressources Humaines et Affaires Juridiques, et Messieurs ABURTO, Directeur Général des Services, et IAPICHINO, Directeur Technique.

Pour les Villes : Madame DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et sécurité incendie de la Ville de Bordeaux en visioconférence et Monsieur LABARBE, Chef de service Qualité restauration & entretien de la Ville de Mérignac en présentiel.

En visioconférence : Mesdames LACOMBE, Responsable du Pôle Finances – Marché – Budget, MAGNIEZ, Responsable du Pôle Exploitation, et Messieurs CUNY, Responsable des Ressources Humaines et Affaires Juridiques et SANCHEZ, Responsable Adjoint Finances-Budget-Marchés.

La séance est ouverte à 15h06 par Madame JAMET, Présidente du SIVU.

**Madame JAMET :**

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

Monsieur BELPERRON est élu secrétaire de séance.

Nous pouvons passer à la validation du Procès-Verbal du 21 février 2023. Madame FAHMY, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Points d'actualité**

**Madame JAMET :**

Je laisse la parole à Samuel ABURTO pour cette présentation.

**Monsieur ABURTO :**

Concernant les éléments du tableau de bord d'activité, les points suivants sont à développer :

- La différence entre le nombre prévisionnel et le nombre réel de repas produits est principalement liée à l'impact des jours de grève sur le mois de janvier. Il est à noter que cet écart sera reporté chaque mois, tant que les mouvements sociaux en cours impacteront l'activité des écoles
- Le nombre de repas complémentaires pour la ville de Bordeaux est important en raison de l'oubli de commande d'une école au retour des vacances de Noël, ainsi que de certains centres de loisirs sur deux mercredis

**Madame JAMET :**

Je vous rappelle que la majoration tarifaire des repas complémentaires est bientôt prévue, afin de limiter ce type de commande.

**Monsieur ABURTO :**

Concernant la satisfaction des usagers, des travaux sont en cours afin de répondre au mieux aux différents retours négatifs. A titre d'exemple, la mousse de céleri qui n'a pas été appréciée a été retirée du menu, la tarte butternut va être revue en son format et sa taille, et la recette de riz espagnol va être modifiée suite au changement de fournisseur de riz. En règle générale, une réflexion est menée concernant les recettes et les barèmes de cuisson, et le cas échéant, le plat est retiré du menu.

**Madame JAMET :**

Les parents d'élèves que je peux croiser en conseil d'école m'informent être ravis des prestations offertes par le SIVU, mais la majorité d'entre eux opterait tout de même pour la simplification des menus. Ils estiment que les recettes sont parfois trop complexes pour de jeunes enfants.

**Madame JUSTOME :**

Il semble important de trouver une manière de concilier le gaspillage alimentaire et la diversification du goût des enfants.

**Madame DELNESTE :**

Les seniors ont-ils également la possibilité d'émettre des remarques sur les plats qui leur sont proposés ?

**Monsieur ABURTO :**

Tout à fait. Vous pourrez remarquer dans le tableau de bord que les chiffres concernant le pourcentage de satisfaction de ce type de public sont supérieurs aux objectifs définis en début d'année.

Concernant les réclamations clients, je vous rappelle que nous éprouvons toujours des difficultés de recrutement pour le service logistique, et que les responsables sont amenés à allouer et livrer les repas. La difficulté porte sur le peu de candidatures pour ce type d'emploi, et donc un choix très restreint en recrutement. Il est difficile de trouver des personnes fiables, volontaires, compétentes et adaptées à ce métier.

De plus, les problématiques fournisseurs sont identiques à celles des mois précédents, à savoir des quantités différentes à la réception par rapport à la commande, et des jours de livraison décalés.

**Madame DUVAL :**

Il est à souligner que ces problématiques engendrent également des difficultés dans les écoles.

**Monsieur ABURTO :**

Nous essayons de mettre en œuvre des actions pour limiter ces impacts sans pour autant être en capacité de les supprimer intégralement.

Concernant les différents types d'analyses :

- Surface : un nouveau protocole de désinfection des ouvre-boîtes a été mis en place en janvier. Des travaux sur des thématiques particulières sont menés tout au long de l'année
- Mains : la formation continue d'être dispensée auprès des agents et des contrôles inopinés à l'embauche ont lieu régulièrement. Ces actions permettent de rappeler les bons gestes et les bonnes pratiques aux agents.

Dans le cadre du label ECOCERT, la part des produits issus du Commerce Equitable n'est pas quantifiée en pourcentage. Le SIVU est actuellement en lien avec Sica le Pré Vert afin de les accompagner dans leur processus de labellisation avec leurs producteurs en commerce équitable Nord-Nord. Il est à noter que l'intégration de produits issus du commerce équitable est en progrès.

L'obtention du nouveau label impose une production de « fait maison » à hauteur de 25%. Les recettes sont donc retravaillées afin de répondre à ces pratiques et les bases de données sont en cours de mise à jour, en tenant compte de l'intégration du Bio et de la labellisation ECOCERT.

Les recettes ne correspondant pas aux critères de labellisation sont retirées des menus.

**Madame JAMET :**

Le prix de revient réel du coût alimentaire est en deçà du prix estimé.

**Monsieur ABURTO :**

Je vous rappelle que le coût des denrées sera impacté à plusieurs reprises sur l'année 2023 : en avril, en juillet et en novembre. A titre d'exemple, la 4<sup>ème</sup> gamme bio subira une augmentation de +18% et la bascule de porc label rouge vers du porc bio nous impactera de +65%. Un bilan sera fait en fin d'année, et les tarifs pourraient être revus à la baisse.

Une projection de la Banque de France estime une augmentation de +5.4% sur l'année, hors alimentaire et énergie, et au second semestre 2023, entre +10 et +15% sur les denrées alimentaires.

**Madame FAHMY :**

Ne pourrait-on pas remplacer l'achat de porc bio par l'achat de porc label rouge pour cette année ?

**Monsieur ABURTO :**

Plutôt que d'avoir une marge de manœuvre sur la qualité, nous pensions absorber cette hausse par la fréquence d'apparition de ce type de denrée. Ne s'agissant pas d'une denrée majeure, l'impact restera limité.

**Madame AMOUROUX :**

Compte tenu des fortes augmentations à venir, ne pourrait-on pas envisager une pause sur ce type d'achats et se concentrer sur de l'achat local ?

**Madame JAMET :**

Cultiver des denrées bio implique un respect du sol, de le travailler sainement. Cela se répercute également sur la vaccination des animaux, ce qui aura moins de conséquences sur la chaîne alimentaire.

Il ne faut pas oublier que le repas servi à la cantine est parfois le seul et unique repas de l'enfant, il se doit donc d'être le plus qualitatif possible. Il devient nécessaire de réfléchir à la simplification des recettes afin de pouvoir maintenir cette qualité. Je rappelle que le bio utilisé actuellement est également local.

**Madame JUSTOME :**

Du point de vue économique, il est à souligner une perte d'eau importante lors de la cuisson des denrées non bio. Il y a donc moins de perte avec des aliments bio.

**Monsieur ABURTO :**

Les tests des bacs inox GN1/2 avec différents types de fermeture se poursuivent dans les écoles et permettent de démontrer les avantages et inconvénients de chaque contenant. Les bacs sans joint se révèlent ne pas être étanches, et les couvercles avec joints plus difficiles à ouvrir.

Le choix définitif du type de bac et du type de fermeture qui aura lieu en juin, engendrera obligatoirement des contraintes.

Dans le courant du mois de mai, des tests en GN 1/3 seront réalisés dans les écoles maternelles.

En parallèle, le CATIE est présent depuis le mois de janvier afin de nous accompagner sur la réflexion autour de la robotique et de la cobotique.

De plus, une étudiante en thèse ergonomie intégrera le SIVU mi-avril pour un travail d'analyse et de recherche.

Dans le cadre du marché TREMPLIN sur la traçabilité et l'automatisation, des offres intéressantes ont été remises. La commission d'appel d'offre ayant lieu en avril, les résultats seront abordés lors du comité syndical du mois de mai.

Les négociations autour du projet de refonte de l'Accord de Progrès Social se poursuivent, et je tiens à souligner le caractère proactif des représentants du personnel qui sont force de proposition. La question de l'organisation horaire sera abordée à l'automne, après la prise de décision concernant le choix des bacs et des types de fermetures.

Concernant le recrutement, il est à noter que nous sommes également en difficulté sur les postes pérennes, le poste de Responsable Maintenance étant vacant depuis plus de 1 mois.

**Madame JUSTOME :**

Dans certaines cantines, le personnel municipal propose aux enfants de venir avec leur assiette vide pour se faire servir selon leurs goûts et en fonction de leur appétit. Ceci permet la diminution du gaspillage alimentaire et évite la manipulation de chariot.

Les enfants ne sont pas forcés mais le personnel essaie de servir un peu de tout.

**Monsieur FEYTOUT :**

J'ai participé à un repas et aucun problème de casse n'a été relevé.

**Madame DUVAL :**

En effet, des mini selfs ont été mis en place dans certaines écoles maternelles dans le cadre du « manger mieux manger sain ». Les retours sont positifs, il n'y a ni trop de casse ni trop de perte. Les enfants mangent mieux car ils sont acteurs de leur repas, ils ont la possibilité de se resservir s'ils le souhaitent. Un travail sur les enfants identifiés est réalisé avec les équipes afin de ne pas les forcer à goûter tous les aliments, mais de s'assurer qu'ils ne partent pas le ventre vide.

**Madame DEMANGE :**

Cette démarche fait partie du programme de formation des agents sur l'éducation au goût des enfants, défini sur le mandat.

**Madame DUVAL :**

Effectivement, deux modules de formation sont dispensés auprès des agents.

Le premier, animé par les diététiciennes de la ville de Bordeaux, est axé sur la saisonnalité des produits, l'importance de la végétalisation des assiettes et l'utilité de consommer moins de viande.

Le second module porte sur le lien à l'enfant, notamment sur la posture de l'adulte et le travail sur l'approche des sens, afin de déterminer les raisons pour lesquelles les enfants ne souhaitent pas goûter certains aliments.

**Madame FAHMY :**

Le service à l'assiette engendre moins de gaspillage car l'enfant décide des quantités qu'il souhaite manger.

**Monsieur FEYTOUT :**

Cela leur permet également d'apprendre la patience.

**Monsieur ABURTO :**

Un travail sur l'avenir et notamment sur l'impact de la mise en place des bacs inox (conditionnement et déconditionnement, circuit de retour des bacs ...) va être réalisé avec les équipes du chainon manquant, association qui récupère nos excédents et avec laquelle nous souhaitons continuer de collaborer. La Ville de Mérignac met gracieusement à leur disposition un local au centre sénior du JARD.

Concernant l'aspect bâtiminaire, nous sommes toujours dans une dynamique de recherche de foncier. Une visite sur le site du MIN de Brienne, qui pourrait correspondre à nos besoins, est prévue début d'avril avec le bureau d'étude.

**Madame FAHMY :**

S'agirait-il d'un espace mutualisé ou destiné uniquement à l'activité du SIVU ?

**Monsieur ABURTO :**

Les deux scénarios sont envisageables. Le projet MIN 2026 permettrait une mutualisation des services notamment concernant l'écoulement des eaux, la production des déchets, l'espace de stationnement, de nettoyage de véhicules, le stockage de produits dangereux. Cependant, l'activité se déroulerait dans un bâtiment propre au SIVU. L'analyse du bureau d'étude est indispensable avant de pouvoir se projeter.

Un audit financier est en cours depuis le mois de février. Le rendu définitif est décalé car il reste à définir si l'acquisition s'inscrira dans le budget de fonctionnement ou d'investissement.

Nous sommes également en phase d'expertise avec l'entreprise Dalkia, avec laquelle les relations sont très tendues. Une 1<sup>ère</sup> expertise a eu lieu le mois dernier, et une 2<sup>nde</sup> est prévue courant avril.

**Madame JAMET :**

Pour conclure, je vous informe que 4 agents partent à la retraite dans le courant de l'année et qu'il conviendra d'anticiper les difficultés de remplacement.

### **Présentation de l'accompagnement du cabinet SPOON**

Présentation est faite du document par Monsieur ABURTO.

**Madame FAHMY :**

L'extension du site actuelle est donc définitivement écartée ?

**Monsieur ABURTO :**

Tout à fait, la production des repas ne pourra pas avoir lieu en même temps que la réalisation des travaux.

Il est à noter que l'introduction des repas à destination de la Petite Enfance nécessiterait l'acquisition de contenants de taille GN1/6, actuellement non automatisables.

Au vu des différentes options, le recrutement d'environ 55 agents serait à prévoir.

La réunion avec les Maires des deux villes, qui s'était tenue en février, avait validé la mise en place d'une laverie internalisée (afin d'assurer la sécurité sanitaire), la suspension du projet de légumerie au vu des réflexions métropolitaines, et avait affirmé la nécessité de prévoir les espaces pour le maintien du portage à domicile et l'intégration de la petite enfance dont la mise en œuvre définitive sera réétudiée en 2028.

**Madame JAMET :**

L'option d'une implantation sur le site du MIN de Brienne est intéressante au point de vue mutualisation des services, mais les recherches continuent concernant l'acquisition de foncier sur la Métropole.

**Madame FAHMY :**

Le type de légumerie dépendra-t-elle de la surface du bâtiment ?

**Monsieur ABURTO :**

Dans le cadre de la mise en place d'une légumerie métropolitaine, une conserverie sera également proposée. Si nous optons pour une légumerie interne au SIVU, la partie conserverie serait moins développée et ne concernerait que les produits de saison.

**Madame FAHMY :**

Qu'en est-il de la surgélation ?

**Monsieur ABURTO :**

Ce n'est pas envisageable car il s'agit d'un processus contraignant et énergivore, le coût est donc très élevé.

**Madame JAMET :**

Je vous propose de faire un point d'étape lors de chaque comité syndical.

De plus, je vous rappelle que la confection des repas à destination du PAD va être externalisée à compter du mois de septembre 2024, en raison du passage au bac inox et du besoin d'espace sur les lignes de conditionnement.

La Ville de Bordeaux propose à la Ville de Mérignac de s'associer pour effectuer un groupement de commande et faciliter les démarches. Un accompagnement du service des Marchés et du Pôle Qualité Achats est prévu pour la rédaction du marché.

Si personne n'a de remarque supplémentaire, je propose de passer aux délibérations.

## DELIBERATIONS

**D-2023/008 – Retrait de la délibération d'autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le SIVU et les villes de Bordeaux et de Mérignac**

### Approbation - Autorisation

Madame Delphine JAMET, présidente, présente le rapport suivant :

La Ville de Mérignac, la ville de Bordeaux et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Bordeaux-Mérignac (SIVU) pour la restauration collective ont formalisé par convention en date du 19 janvier 2017 leur partenariat afin de :

- Régler l'ensemble des relations entre les villes de Mérignac, de Bordeaux et le SIVU Bordeaux-Mérignac dans le cadre de la compétence transférée au SIVU en matière de restauration collective.
- Assurer la nécessaire coordination entre le SIVU et les villes de Mérignac et de Bordeaux, notamment compte tenu des démarches qualité conduites par les différentes parties.

Celle-ci était la somme de différentes conventions qui liaient les trois membres engagés depuis l'ouverture du SIVU, en 2004.

Un travail d'actualisation de la convention afin de considérer les différentes pratiques a été opéré pour aboutir à une nouvelle version. Cela a également permis d'intégrer de nouvelles lignes directrices concernant le partenariat pour répondre aux attentes politiques, environnementales mais également à celles des convives.

Dans l'attente de la nouvelle version de la convention de partenariat, il avait été proposé aux conseils municipaux et au comité syndical de prolonger la version de 2017 d'un an. Cette délibération, D-2022/041, a été approuvée à l'unanimité du comité syndical du 15 décembre 2022.

Cependant, un courrier du contrôle de légalité datant du 17 mars 2023 demande par recours gracieux à ce que la délibération soit retirée. En effet, trois points sont rapportés :

1. « La convention n'est pas l'outil juridique adapté pour définir les modalités de fonctionnement entre les membres d'un syndicat et ce dernier ».
2. « La convention ne peut déroger aux statuts » en prévoyant une réunion trimestrielle du comité syndical là où les statuts en prévoit a minima une semestrielle.
3. La prestation de service marginale prévue pour le SIVU n'est pas dans ses statuts et la seule convention, n'ayant pas lieu d'exister, ne peut ouvrir ce droit.

Le SIVU travaille donc actuellement sur le renouvellement de ses statuts.

Il vous est donc proposé d'approuver le retrait de la délibération D-2022/041.

## LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D-2022/041,

Vu le courrier du contrôle de légalité du 17 mars 2023,

**Adopte la délibération suivante :**

### **Article 1 :**

Approuve le retrait de la délibération D-2022/041 relative à l'avenant n°1 de la convention de partenariat entre le SIVU et les villes de Bordeaux et de Mérignac.

### **Article 2 :**

Autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.



### **Madame JAMET :**

Un contrôle de légalité a eu lieu au mois de décembre et a établi que la convention liant le SIVU aux deux villes depuis 2004 n'avait pas lieu d'exister.

La délibération de ce jour autorise donc le retrait de cette convention.

### **Monsieur ABURTO :**

Nous sommes actuellement en lien avec les services de la Préfecture car ceci nous amène à travailler autour de 3 sujets :

- Refonte des statuts : il s'agit d'intégrer aux statuts actuels les éléments de l'ordre de l'organisation et du mode de fonctionnement
- Eléments tarifaires : la délibération actuelle va être détaillée, notamment en inscrivant le détail des tarifs afin de ne plus fonctionner sur devis. A titre d'exemple, seront détaillées les différentes prestations avec les tarifs correspondants pour les repas élections.
- Aspect organisationnel : élaboration d'un document unilatéral, détaillant les pratiques telles que définies avec les techniciens des villes

Le document final comprendrait donc : les statuts, le règlement intérieur du comité syndical, la délibération tarifaire et le règlement intérieur de la restauration collective.

La question des prestations exceptionnelles reste en suspens. Il faudra donc définir la place des CCAS (qui sont une entité au même titre que les villes), des associations pour lesquelles nous livrons déjà des repas, des situations exceptionnelles, des demandes de la sécurité civile, des prestations délivrées aux villes (type élections) et aux centres de loisirs.

Nous nous assurerons donc de la légalité des documents auprès de la Préfecture avant de faire valider les documents finaux par le comité syndical. Nous espérons pouvoir vous les présenter pour le comité syndical du mois de juin.



**Madame FAHMY :**

Nous sommes donc dans l'irrégularité depuis le début et malgré les différentes délibérations de renouvellement. S'agit-il du premier contrôle ?

**Monsieur ABURTO :**

Effectivement. Il est à noter que le SIREC Lormont-Floirac et le SYREC de Région Parisienne fonctionnent de la même manière et n'ont jamais été contrôlés.

**Madame JAMET :**

Je tiens à préciser que la ville de Bordeaux est plus régulièrement contrôlée depuis les élections municipales de 2020. Le contrôle peut être aléatoire ou demandé par un élu. Toute délibération est obligatoirement transmise à leurs services.

**Madame FAHMY :**

Il sera nécessaire d'être très clair dans la délibération fixant les statuts car les conventions ne seront plus validées en conseil municipal. S'agissant d'une délégation du Maire, et n'ayant plus de limitation dans le temps, serait-il possible de prévoir une clause de revoyure ?

**Madame JAMET :**

La feuille de route du comité syndical devra être revue en début de chaque mandat.

**Monsieur ABURTO :**

La partie statut, concernant la légitimité du comité syndical, sera distinguée de la partie financière et de l'organisation.

La partie financière risque d'être plus fastidieuse à mettre en place, en raison de l'impossibilité de négociation et de la perte de souplesse par des tarifs fixés à l'avance.

Concernant l'organisation de l'activité, le travail a déjà été réalisé durant l'année 2022 avec les techniciens des villes et du SIVU. Seule l'intégration des prestations externes, et notamment les ALSH associatifs pour la ville de Bordeaux, doit être étudiée plus en profondeur. La Ville de Bordeaux pourrait éventuellement commander à destination des ALSH et se faire rembourser par les associations.

**Monsieur FEYTOUT :**

Est-il possible de contester l'avis de la préfecture ?

**Madame JAMET :**

Oui, tout acte administratif est contestable mais nous n'allons pas entamer ce type de procédure.

**Monsieur ABURTO :**

La Préfecture précise que le SIVU est un établissement public autonome, dont la compétence a été déléguée par les Maires, avec des élus nommés en conseil municipal.

**Monsieur LABARBE :**

Le document rappelant l'organisation de l'activité pourra toujours être communiqué lors des comités syndicaux mais n'aura plus besoin d'être validé par l'assemblée délibérante.

**Madame JAMET :**

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée comme suit :  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Communication

Tableau de suivi

**Monsieur FEYTOUT :**

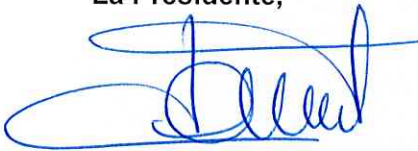
Le tableau ne comporte aucune modification importante depuis le mois dernier.

### Questions diverses

**Madame JAMET :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h01.

La Présidente,



Delphine JAMET

Le secrétaire,



Serge BERPERRON